

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 26
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 6

L'an deux mille quatorze et le 12 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 6 novembre 2014, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

Etaient présents : M.MARC PERE, M.YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC ,M.JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M.NICOLAS COSTES, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M.DAVID ROFE, M. FREDERIC BAMIERE, MME BRIGITTE COLOMIE, MME KATY COLDER, M.DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, M. LAURENT ORTIC , MME FLORENCE TOULZE, M.PATRICE ETAVE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M.JOËL FEULLERAT, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, , M.GILLES HOURQUET, MME ELISABETH ATTELAN.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO), M. PHILIPPE BAUMLIN (Pouvoir donné à M NICOLAS COSTES), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à M.LAURENT ROUX), MME NADINE MAURIN (Pouvoir donné à MME CHRISTINE GENNARO-SAINT), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à MME BRIGITTE CABANES-MURITH), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN)

Etait absent excusé : M.ERWAN DANIEL

MME BRIGITTE COLOMIE a été élue secrétaire

DÉLIBÉRATION n°2014/164

Objet : Signature d'une convention de portage entre la Commune de L'Union et l'Etablissement Public Foncier Local de la Communauté Urbaine Toulouse Métropole (E.P.F.L)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de L'Union a saisi l'E.P.F.L de la Communauté Urbaine Toulouse Métropole (C.U.T.M) pour lui confirmer l'intérêt que présente l'acquisition de l'ensemble immobilier situé 2, rue du Mont Vallier cadastré section AT n°169 au regard des objectifs futurs d'aménagement du secteur, et de bien vouloir procéder, pour son compte, à l'acquisition amiable de cet ensemble ainsi qu'à son portage.

Dans le cadre de cette acquisition, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal la signature d'une convention définissant les modalités de portage et les engagements respectifs de l'E.P.F.L de la C.U.T.M et de la Commune.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

- Transmis le 14 NOV. 2014
- Affiché le 14 NOV. 2014

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
Jean-Marie VITRAC

